

Certificat d'Aptitude aux fonctions de Bibliothécaire

Session 1967

Les épreuves d'admission au Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire ont eu lieu à Paris dans les locaux de l'École nationale supérieure de bibliothécaires, du 29 mai au 30 juin.

SUJETS DES EPREUVES

Option : *Bibliothèques d'Instituts et de Laboratoires*

1^o Epreuve écrite sur l'organisation et la gestion des bibliothèques d'Instituts et de Laboratoires (2 h) : « Quelles formes de collaboration peut-on envisager entre divers organismes (centres de documentation et bibliothèques spécialisées) ? Efforcez-vous de donner des exemples précis en prenant une discipline de votre choix ».

2^o Analyse de deux articles de revue scientifique (4 h) : Un article de Willard F. Libby sur « la Datation au moyen du radio-carbone » (In : *Nucleus*, 8, 1967, n^o 1, pp. 22-27) ; un article extrait d'une revue de sciences sociales dans la langue étrangère choisie par le candidat.

3^o Epreuve pratique de recherche bibliographique.

Option : *Bibliothèques d'établissements d'enseignement et bibliothèques pour la jeunesse*

1^o Epreuve écrite sur l'organisation et la gestion des bibliothèques pour la jeunesse (2 h) : « Invité à donner votre avis sur un projet de construction de bibliothèque pour jeunes dans le cadre — à votre choix — d'une bibliothèque municipale ou d'un établissement d'enseignement, exposez en les justifiant vos exigences quant au plan, à l'aménagement et à l'équipement ».

2^o Epreuve pratique de bibliographie sur la lecture et le choix des livres (préparation : 1 h) : établissement avec l'aide de répertoires et de catalogues d'éditeurs, de listes critiques d'ouvrages sur un sujet précis à conseiller à des jeunes d'âge déterminé, à consulter pour la préparation d'un exposé, à présenter dans une exposition, etc.

3^o Analyse de deux livres pour enfants et adolescents, suivie d'un commentaire oral (préparation : 2 h).

Option : *Bibliothèques municipales*

1^o Epreuve écrite sur l'organisation et la gestion des bibliothèques municipales (2 h) : « Quelles sont les incidences sur l'organisation et le fonctionnement des bibliothèques municipales du rôle qu'elles sont appelées à jouer, chaque jour davantage, de bibliothèque d'étude et d'information ? ».

2^o Epreuve sur l'acquisition, le traitement, le catalogage, la conservation et la communication des livres anciens, manuscrits et imprimés :

a) Rédaction de notices bibliographiques de trois livres anciens postérieurs à 1600 ;

b) Interrogation orale sur les livres anciens et leur traitement, suivie d'une question complémentaire sur le traitement des estampes et des cartes et plans

3^o Epreuve sur le choix des livres (préparation : 1 h) : établissement avec l'aide de bibliographies courantes, de catalogues d'éditeurs, de listes critiques d'ouvrages sur un sujet précis pour le programme d'acquisitions ou pour l'information des lecteurs.

Option : *Bibliothèques de lecture publique*

1^o Epreuve écrite sur l'organisation et la gestion des bibliothèques de lecture publique (2 h) : « En prenant un type de bibliothèque de votre choix, quels moyens pouvez-vous employer pour connaître votre public, soit en milieu rural, soit en milieu urbain ? ».

2^o Epreuve de bibliographie pratique sur le choix des livres (préparation : 1 h) : établissement avec l'aide de bibliographies courantes et de catalogues d'éditeurs, de listes critiques d'ouvrages sur un sujet précis.

3^o Analyse commentée oralement de deux livres : un roman tiré au sort parmi 26 ouvrages dont la liste avait été communiquée aux candidats au début de l'année et un volume de la collection « Que sais-je ? » (préparation : 2 h).

Résultats des épreuves

158 candidats admissibles s'étaient présentés, dont 4 à titre étranger.

128 candidats ont été déclarés admis : 48 (dont 4 à titre étranger) pour l'option Bibliothèques d'Instituts et de laboratoires, sur 61 présentés ; 17 pour l'option Bibliothèques pour la jeunesse, sur 21 ; 43 pour l'option Bibliothèques municipales, sur 56 ; 20 pour l'option Lecture publique, sur 20.
